

dont l'objectif avait été compromis par les résolutions adoptées à la Conférence mondiale.

Rhodésie

Le débat sur la Rhodésie a été marqué par une frustration croissante causée par l'apparente inefficacité des pressions internationales sur le régime minoritaire blanc, par l'ambiguïté des résultats de l'initiative anglo-américaine visant la règle de la majorité, ainsi que par le succès des manœuvres de Ian Smith pour maintenir un contrôle efficace sur le gouvernement rhodésien. Ce sentiment de frustration s'est traduit par un nouveau durcissement du libellé des deux résolutions « annuelles » sur la Rhodésie.

La première résolution sur la situation en Rhodésie, adoptée par consensus les trois années précédentes, a recueilli dix abstentions principalement parmi les nations occidentales. Le Canada s'est abstenu parce que la résolution acceptait implicitement la lutte armée, ce qui n'est pas conforme aux principes fondamentaux de l'ONU, et parce qu'elle condamnait sans les nommer certains pays occidentaux qui continuent d'appuyer le régime illégal de Rhodésie. La deuxième résolution traitait principalement de sanctions et comportait les mêmes imperfections. Elle réclamait également contre la Rhodésie des mesures qui auraient pour effet de restreindre la liberté fondamentale de déplacement et d'information dont jouissent les Canadiens. Le Canada et douze autres pays se sont abstenus.

Namibie

Le dernier acte de la session ordinaire de la trente-troisième session de l'Assemblée générale devait permettre l'adoption de trois résolutions sur la Namibie qui évitaient soigneusement toute mention de l'initiative des Cinq occidentaux en vue de parvenir à un règlement négocié. Ce silence témoignait de beaucoup de scepticisme et d'impatience à l'égard de l'initiative du groupe des Cinq pays occidentaux. Après 20 mois de négociations, l'Afrique du Sud n'avait en effet pas encore accepté clairement le plan de l'ONU pour l'indépendance de la Namibie. Toutefois, comme ils croyaient encore au succès de leur initiative, les Cinq ont préféré ne pas la compliquer à une étape aussi décisive en prenant position sur le fond de la résolution et se sont donc abstenus pour des motifs de procédure. Le fait que l'Afrique du Sud ait accepté de tenir des élections supervisées par les Nations Unies en Namibie entretenait alors l'espoir que l'intervention des Cinq aboutirait.

Afrique du Sud

Le débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain » a donné lieu à 15 projets de résolution, soit le même nombre que l'an dernier. L'étude de ce point n'a été confiée à aucune commission sous prétexte qu'il gagne

en importance à être débattu en séance plénière. L'Assemblée en a été saisie vers la fin de la session, et la longue liste de conférenciers et de priorités contradictoires a fait en sorte qu'elle n'a pu en terminer l'étude pendant la session ordinaire.

A la reprise de la session, les résolutions sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et sur les prisonniers politiques en Afrique du Sud ont été adoptées sans vote. En outre, une résolution rendant hommage à la mémoire de dirigeants d'éminentes personnalités qui ont lutté pour la défense des peuples opprimés et une résolution concernant la diffusion d'informations sur l'*apartheid* ont été adoptées à l'unanimité. Le Canada a voté en faveur des résolutions concernant la mobilisation internationale contre l'*apartheid*, le programme de travail du Comité spécial contre l'*apartheid* ainsi que l'*apartheid* dans les sports.

Même si le Canada a appuyé la résolution sur la mobilisation internationale contre l'*apartheid*, la délégation canadienne a souligné son désaccord avec le libellé du paragraphe du préambule réaffirmant l'engagement sans réserve qu'a pris l'Assemblée générale en vue de la « suppression de la menace que fait peser le régime d'*apartheid* sur la paix et la sécurité internationales ». Le Canada a soutenu qu'un tel engagement ne pouvait être pris que par le Conseil de sécurité et que l'Assemblée générale ne devait pas préjuger d'une décision si importante par une brève mention dans l'un des paragraphes du préambule.

Le Canada s'est abstenu sur les résolutions concernant l'embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud, ainsi que la collaboration nucléaire et militaire avec l'Afrique du Sud. D'autres pays occidentaux ont voté contre ces résolutions; l'Allemagne fédérale s'est toutefois également abstenue sur la résolution concernant la collaboration militaire. Le Canada et d'autres pays occidentaux ont voté contre les résolutions sur les relations entre Israël et l'Afrique du Sud, sur la collaboration économique avec l'Afrique du Sud et sur la situation en Afrique du Sud, et se sont abstenus sur les résolutions concernant les investissements en Afrique du Sud et l'assistance au peuple opprimé d'Afrique du Sud.

En ce qui concerne l'abstention du Canada sur la résolution réclamant la cessation de toute collaboration nucléaire et sur celle concernant la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud, la délégation canadienne a expliqué que ces deux résolutions pourraient rendre moins intéressante la pleine adhésion de l'Afrique du Sud à un régime de garanties nucléaires internationales. Le Canada s'est abstenu sur la résolution concernant l'embargo sur le pétrole et sur la question des nouveaux investissements parce que les mesures réclamées ne pouvaient être appliquées efficacement que par des décisions contraignantes du Conseil de sécurité.

En votant contre la résolution sur les relations